



**AUTORITE CONTRACTANTE : LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGORO
MAITRE D'OUVRAGE : LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGORO**

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 006 bis/DAONO/C-NGO/CIPM/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE DU 23 AVRIL 2025 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE (02) DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE NDJAMTSOUROUNG (LOT 2) DANS LA COMMUNE DE NGORO, DANS LA COMMUNE DE NGORO, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE.

FINANCEMENT : Ressources transférées du MINEDUB, EXERCICE 2025

ADDITIF RECTIFICATIF N°06. /AR/C-NGO/SG/ST-025

Article 1^{er} : Portant modification de la date de dépôt des offres dans l'Avis d'Appel d'Offres

Au lieu de :

12. Remise des Offres

Pour la soumission hors ligne, l'offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir (Mairie de Ngoro – Secrétariat Général, Tél. : 697 46 65 22) à Ngoro au plus tard le 28 Mai 2025 à 13 heures précises et devra porter la mention :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006 bis/AAONO/C-NGO/CIPM/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE DU 23 AVRIL 2025 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE (02) DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE NDJAMTSOUROUNG (LOT 2) DANS LA COMMUNE DE NGORO, DANS LA COMMUNE DE NGORO, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE »

“À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT”

Lire plutôt :

12. Remise des Offres

Pour la soumission hors ligne, l'offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir (Mairie de Ngoro – Secrétariat Général, Tél. : 697 46 65 22) à Ngoro au plus tard le 06 juin 2025 à 13 heures

précises et devra porter la mention :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006 bis/AAONO/C-NGO/CIPM/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE DU 23 AVRIL 2025 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE (02) DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE NDJAMTSOUROUNG (LOT 2) DANS LA COMMUNE DE NGORO, DANS LA COMMUNE DE NGORO, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE »

"À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT"

Article 2 : Portant modification de la date de remise des offres dans l'Avis d'Appel d'Offres en anglais.

Au lieu de :

12. Submission of bids

Each quotation shall be drafted in English or French.

- For the offline bidding, the quotation in seven (7) copies including the original and six (6) copies marked as such shall reach, at the Town Hall of NGORO (General Secretariat – Tel: 697 46 65 22) not later than 28th, may 2025 at 13 p.m. sharp and shall carry the inscription:

OPENED NATIONAL INVITATION TO TENDER N°006 bis/ONIT/NGO-C/ITB/2025 OF 23rd APRIL 2025 IN THE EMERGENCY PROCEDURE FOR THE EXECUTION OF

THE CONSTRUCTION WORKS OF ONE (01) BLOCK OF TWO CLASSROOMS AT THE PUBLIC SCHOOL OF NDJAMTSOUROUNG (LOT 2) IN THE NGORO COUNCIL, MBAM AND KIM DIVISION, CENTRE REGION.

"TO BE OPENED ONLY DURING THE BID OPENING SESSION"

Lire plutôt :

13. Submission of bids

Each quotation shall be drafted in English or French.

- For the offline bidding, the quotation in seven (7) copies including the original and six (6) copies marked as such shall reach, at the Town Hall of NGORO (General Secretariat – Tel: 697 46 65 22) not later than 06th, June 2025 at 13 p.m. sharp and shall carry the inscription:

OPENED NATIONAL INVITATION TO TENDER N°006 bis/ONIT/NGO-C/ITB/2025 OF 23rd APRIL 2025 IN THE EMERGENCY PROCEDURE FOR THE EXECUTION OF THE CONSTRUCTION WORKS OF ONE (01) BLOCK OF TWO CLASSROOMS AT THE PUBLIC SCHOOL OF NDJAMTSOUROUNG (LOT 2) IN THE NGORO COUNCIL, MBAM AND KIM DIVISION, CENTRE REGION.

"TO BE OPENED ONLY DURING THE BID OPENING SESSION"

Article 3 : Portant modification de la date de la remise des offres dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Au lieu de :

20.1	Lieu, date et heure limite de dépôt des offres :
	Mairie de Ngoro – Secrétariat Général, Tél. : 697 46 65 22 28 Mai

2025 à 13 heures précises

Lire plutôt :

20.1 **Lieu, date et heure limite de dépôt des offres :**

**Mairie de Ngoro – Secrétariat Général, Tél. : 697 46 65 22 06 juin 2025 à
13 heures précises**

Article 4 : date et heure limites d'ouverture des plis dans l'Avis d'Appel d'Offres.

Au lieu de :

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le **28 Mai 2025 à 14 heures précises** par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de Ngoro la salle des Actes de la Mairie de Ngoro. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

Lire plutôt :

14- Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le **06 juin 2025 à 14 heures précises** par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de Ngoro la salle des Actes de la Mairie de Ngoro. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

Article 5 : date et heure limites d'ouverture des plis dans l'Avis d'Appel d'Offres en version anglaise.

Au lieu de :

14- Opening of bids

Bids shall be opened in a single phase on the **28th, may 2025 at 14 p.m. sharp** by the Internal Tender Board of Ngoro in the Acts room of the City Hall of Ngoro. Only bidders may attend this opening session or be represented by a person of their choice duly authorized.

Under pain of being rejected, only originals or true copies certified by the issuing service or competent administrative authorities for the administrative documents required shall be produced in accordance with the provisions of the Special Regulations of the Invitation to Tender. They must not be older than three (03) months or shall be signed before the date of signature of the Quotation notice. In case of absence or non-conformity of a document in the administrative file during the opening of bids, after a 48(forty-eight) hours deadline granted by the Tenders Board, the file shall be rejected.

Lire plutot:

14- Opening of bids

Bids shall be opened in a single phase on the **06th, june 2025 at 14 p.m. sharp** by the Internal Tender Board of Ngoro in the Acts room of the City Hall of Ngoro. Only bidders may attend this opening session or be represented by a person of their choice duly authorized. Under pain of being rejected, only originals or true copies certified by the issuing service or competent administrative authorities for the administrative documents required shall be produced in accordance with the provisions of the Special Regulations of the Invitation to Tender. They must not be older than three (03) months or shall be signed before the date of signature of the Quotation notice. In case of absence or non-conformity of a document in the administrative file during the opening of bids, after a 48(forty-eight) hours deadline granted by the Tenders Board, the file shall be rejected.

Article 6 : date et heure limites d'ouverture des plis dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Au lieu de :

1.1.	Lieu, date et heure limite d'ouverture des plis : Salle des Actes de la Mairie de Ngoro, 28 Mai 2025 à 14 heures précises
------	--

Lire plutôt :

1.1.	Lieu, date et heure limite d'ouverture des plis : Salle des Actes de la Mairie de Ngoro, 06 juin 2025 à 14 heures précises
------	---

Article 7 : Intégrant les informations relatives à la formalité de timbrage et à la transmission des récépissés de consignation délivré par la CDEC.

Au lieu de :

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à trois cent quarante mille (340 000) francs CFA et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque

de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

Lire plutôt :

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à trois **cent quarante mille (340 000) francs CFA** et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. *Ladite caution de soumission devra être revêtue d'un timbre et d'un récépissé de consignation délivré par la Caisse des Dépôts et Consignations (CEDEC) conformément aux prescriptions de la Lettre – Circulaire n°00019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les Marchés Publics ;*

L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

Article 8 : Arrimant les critères éliminatoires et essentiels au DAO – TYPE des Travaux.

Au lieu de :

15.1- Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- ➔ De l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
- ➔ De la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
- ➔ Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- ➔ Du non-respect d'au moins **soixante-seize virgule quatre-vingt-douze pourcent (76,92%)** soit, **20/26 (oui)** critères essentiels ;
- ➔ De l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- ➔ Du non-respect du format de fichier des offres ;
- ➔ L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- ➔ De l'absence de possession en propre ou en location d'un matériel minimum (à préciser par le maître d'Ouvrage)
- ➔ De l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- ➔ De l'absence de la charte d'intégrité datée et signée;

15.2- Critères essentiels

Les 26 critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront sur:

- *Renseignements sur la qualification (15 oui) ;*
- *Organisation et Méthodologie (04 oui) ;*
- *Charte d'intégrité (02 oui) ;*
- *Preuves d'acceptations des conditions du marché (02 oui) ;*
- *Capacité financière (02 oui) ;*
- *Attestation de non abandon de chantier au cours des trois dernières années (01 oui).*

Lire plutôt :

15.1- Critères éliminatoires

- a. de la non-production dans un délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente autre que la caution de soumission,;
- b. de l'absence du cautionnement de soumission;
- c. des fausses déclarations, les manœuvres frauduleuses ou la falsification de pièces ;
- d. du non-respect de **18/25** soit **soixante-douze pourcent (72 %)** de critères essentiels ;
- e. de L'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de l'exécution d'une prestation au cours des trois dernières années ;
- f. de l'absence d'un prix unitaire quantifié ;
- g. de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- h. de la non-conformité du modèle de soumission ;
- i. de la non-conformité du mode de soumission ;
- j. de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- k. de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

15.2- Critères essentiels

Les 25 critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront sur

- *Renseignements sur la qualification (15 oui) ;*
- *Organisation et Méthodologie (04 oui) ;*
- *Charte d'intégrité (02 oui) ;*
- *Preuves d'acceptations des conditions du marché (02 oui) ;*
- *Capacité financière (02 oui) ;*

N.B : Toute offre n'ayant pas obtenu cent pour cent (100%) d'avis favorables pour les critères éliminatoires et au moins **soixante – douze pourcent (72%)** soit, **18/25 (oui)** d'avis favorables pour les critères essentiels sera éliminée.

Article 9 : Arrimant les critères éliminatoires et essentiels au DAO – TYPE des Travaux en version anglaise ;

Au lieu de:

15.1. The eliminatory criteria include:

- *Absence of bid bond at the opening of bids;*

- *Failure to submit, beyond the 48(forty-eight) hours deadline after the opening of bids, a document of the administrative file deemed non-compliant or absent (except the bid bond);*
- *False declarations, fraudulent schemes or forged documents;*
- *Failure to comply less than seventy-six point ninety-two percent (76,92%) or 20/26 essential criteria;*
- *Absence of the sworn statement for not having abandoned contracts during the last three years;*
- *Failure to comply with bids file format;*
- *Absence of a quantified unit price in the financial offer;*
- *Absence of own or hired minimum equipment (to be specified by the Project Owner);*
- *Absence of an element in the financial offer (submission, BPU, DQE);*
- *Absence of integrity charter dated and signed*
- *Absence of the dated and signed commitment statement to comply with environmental and social clauses.*

NB: *Depending on the specificity of the service, other relevant criteria may be added when drafting the Tender File*

15.2 Essential criteria

The **26** essential criteria for the qualification of bidders will focus namely on:

- Information for the qualification (**15 yes**);
- Organization and methodology (**04 yes**);
- Chart of integrity (**02 yes**);
- Acceptation proof of the conditions of markets (**02 yes**);
- Financial capacity (**02 yes**);
- Non abandon of works before last three (03) years (**01 yes**);

Lire plutôt :

15.1 The eliminatory criteria include:

- a. Failure to submit, beyond the 48(forty-eight) hours deadline after the opening of bids, a document of the administrative file deemed non-compliant or absent other than the bid bond;
- b. Absence of bid bond;
- c. False declarations, fraudulent schemes or forged documents;
- d. Failure to comply with **18/25 or seventy – two percent (72%)** essential criteria;
- e. Absence of the sworn statement for not having abandoned contracts during the last three years;
- f. Absence of a quantified unit price;
- g. Absence of an element of the financial offer (the submission, the BPU, DQE);
- h. Non-compliance with the submission model;
- i. Non-compliance with the submission method;
- j. Absence of the dated and signed Integrity Charter;
- k. Absence of the dated and signed commitment statement to comply with environmental and social clauses.

15.2 Essential criteria

The **25** essential criteria for the qualification of bidders will focus namely on:

- Information for the qualification (15 yes);
- Organization and methodology (04 yes);
- Chart of integrity (02 yes);
- Acceptation proof of the conditions of markets (02 yes);
- Financial capacity (02 yes);

NB: Any offer that has not having obtained one hundred percent (100%) favorable opinion for the eliminatory criteria and at less than 18/25 or seventy – two percent (72%) of (yes) favorable opinion for the essential criteria will be eliminated.

Article 10 : Portant modification des critères éliminatoires, essentiels et de l'insertion des stipulations relatives à l'attribution des Marchés dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres ;

Au lieu de:

Références du RGAO	Description de la Disposition du RPAO
A. GENERALITES	
1.1	<p>Nom et adresse du Maître d’Ouvrage : Le Maire de la Commune de Ngoro, Tél : 655 39 69 69</p> <p>Référence de la consultation d’entreprises :</p> <p>« AVIS D’APPEL D’OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006 bis/AAONO/C-NGO/CIPM/2025 EN PROCEDURE D’URGENCE DU 23 AVRIL 2025 POUR L’EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D’UN BLOC DE (02) DEUX SALLES DE CLASSE A L’ECOLE PUBLIQUE DE NDJAMTSOUROUNG (LOT 2) DANS LA COMMUNE DE NGORO, DANS LA COMMUNE DE NGORO, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE ».</p> <p>Les prestations comprennent les opérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux préparatoires – Etudes ; - Terrassements ; - Fondations ; - Maçonnerie – Elévation ; - Charpente – Couverture ; - Menuiserie métallique et bois ; - Electricité ; - Peinture ; - Voirie et Réseaux Divers (VRD). <p>Le lot 1 ayant déjà fait l’objet d’une ouverture de plis, il convient de souligner que le présent lot (lot 2) fait l’objet d’un lot unique.</p> <p>NB : Les informations sur les travaux à exécuter sont détaillées dans le bordereau des prix unitaires, le détail quantitatif et estimatif et le Cahier des Clauses Techniques Particulières.</p>
1.2.	<p>Le délai maximum d’exécution prévu par le Maître d’Ouvrage pour la réalisation des travaux est de cent vingt (120) jours calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l’Ordre de Service de commencer les travaux.</p>
2.	<p>Les travaux, objet du présent Appel d’Offres sont financés par les</p>

	Ressources transférées du Ministère de l'Education de Base (MINEDUB), Exercice 2025 suivant la ligne d'imputation budgétaire n°
6.2.	<p>En cas de groupement d'entreprises, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces " L'attestation de domiciliation bancaire (sauf cas de cotraitance conjointe) , La quittance d'achat du DAO et le cautionnement de soumission" prévues au point 13.1 du RPAO étant uniquement présentés par le mandataire du groupement.</p>
7.3.	<p>Aux fins de la visite du site des travaux à organiser après la publication de l'Avis d'Appel d'Offres, le service du Maître d'Ouvrage ou Maître d'ouvrage Délégué à contacter est le suivant (le Chef Service Technique de la Mairie de Ngoro, tél : 695 737 458/675 170 082.</p> <p>Il est conseillé à chaque soumissionnaire de visiter et d'inspecter le site des travaux et ses environs et d'obtenir par lui-même, et sous sa propre responsabilité, tous les renseignements qui peuvent être nécessaires pour la préparation de l'offre et l'exécution des études et des travaux. Les coûts liés à la visite du site sont à la charge du Soumissionnaire.</p>
9.	<p>Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à Mairie de NGORO (Secrétariat Général – Tél : 697 46 65 22) ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses http://www.marchespublics.cm et http://www.publiccontracts.cm.</p>
C- PREPARATION DES OFFRES	
12.	<p>La langue de soumission est l'Anglais ou le Français</p> <p>Le soumissionnaire devra produire une offre regroupée en trois volumes et présentée comme suit :</p> <p>A–Volume I : Pièces administratives</p> <p>Pour les soumissionnaires installés au Cameroun, elles comprendront notamment :</p> <ol style="list-style-type: none"> <i>La déclaration d'intention de soumissionner timbrée signée du représentant légal ou du mandataire dûment désigné ;</i> <i>Le cautionnement de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de trois cent quarante mille (340 000) FRANCS CFA et d'une durée de validité de quatre-vingt-dix (90) jours, établi par une banque de premier ordre ou d'un organisme financier de première catégorie habilité par le Ministre en charge des Finances du Cameroun pour émettre des cautions dans le cadre des marchés publics ou toute autre forme prévue par la réglementation en vigueur (Chèque certifié, chèque banque, hypothèque légale), sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement et relative à l'objet de l'appel d'offres concerné. Le délai de validité du cautionnement de soumission doit excéder de trente (30) jours celui des offres.</i> <i>L'accord de groupement (préciser la forme du groupement notarié ou sous seing privé) et spécifiant le mandataire le cas échéant (le Maître d'Ouvrage devra privilégier les groupements solidaires) ;</i> <i>Le pouvoir de signature, le cas échéant ;</i>
13.1.	

- e) *L'attestation de non-redevance délivrée par l'administration fiscale ;*
- f) *Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance ou tout autre document établi par l'institution compétente du pays de résidence du soumissionnaire étranger ;*
- g) *L'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par un établissement bancaire ou organisme habilité par le Ministre en charge des Finances du Cameroun sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement ;*
- h) *La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'une somme non remboursable de (30 000) trente mille francs CFA payable à la Recette Municipale de Ngoro ;*
- i) *Une attestation de non-exclusion des marchés publics délivrée par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics portant le numéro et l'objet de l'Appel d'Offres ;*
- j) *Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations sociales vis-à-vis de ladite caisse datant de moins de trois mois à compter de la date de signature de ladite attestation ;*
- k) *L'attestation de catégorisation, le cas échéant ;*

NB : En cas de catégorisation, le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué définit les exigences complémentaires à demander aux entreprises catégorisées.

- l) *En cas de groupement chaque membre du groupement doit présenter un dossier Administratif complet, les pièces a, b, g, h étant uniquement présentées par le mandataire du groupement.*

B–Volume II Offre technique Elle comprend notamment :

b1. Les renseignements sur la qualification

b.1.1 La lettre de soumission de la proposition technique

b.1.2 Références du soumissionnaire

- *La liste des marchés réalisés (Maître d'Ouvrage, Objet, Montant, Date de réception) par le soumissionnaire en tant qu'entrepreneur principal (ou sous-traitant) au cours des (02) deux dernières années.*

Ces références devront être accompagnées des pièces justificatives, en l'occurrence :

- *Copies des première, deuxième et dernière pages du contrat ;*
- *PV de réception définitive ou provisoire, ou l'Attestation de bonne fin ;*

NB : Dans le cadre de la passation de la présente Lettre Commande, les références du promoteur ou d'un responsable technique d'une Petite et Moyenne Entreprise nationale nouvellement constituée, se substituent à celles de la personne morale lorsque celle-ci ne dispose pas encore du nombre d'années d'expérience ou des références requises.

Ces références devront être accompagnées des pièces justificatives, en l'occurrence :

- a) *CV daté et signé ;*

- | | |
|--|---|
| | <p>b) <i>Contrats de travail ;</i>
 c) <i>Divers actes de promotion intervenus dans la carrière ;</i></p> |
|--|---|

b.1.3. La note de présentation du personnel d'encadrement.

Personnel d'encadrement technique

L'entreprise devra avoir, ou s'être engagée à embaucher avant le début des travaux et pour la durée du chantier, le personnel technique compétent nécessaire, à savoir :

Un conducteur des Travaux :

Technicien supérieur en Génie Civil (Bac + 2 minimum) ayant au moins trois (03) années d'expérience générale en Bâtiment et Travaux Publics, et ayant effectué au moins deux (02) projets à ce poste dans le domaine de la construction (joindre curriculum vitae signé par le candidat, une copie certifiée conforme du diplôme signé par une Autorité Administrative compétente, une attestation de disponibilité signé du candidat).

Un Chef de chantier

CAP maçonnerie ayant au moins trois (03) ans d'expérience générale en Bâtiment et Travaux Publics et ayant effectué au moins deux (02) projet au poste de chef chantier dans le domaine des bâtiments, (joindre curriculum vitae signé par le candidat, une copie certifiée conforme du diplôme requis et signé par une Autorité Administrative compétente ainsi qu'une attestation de disponibilité signée du candidat) ;

Responsable Administratif :

Baccalauréat toute série ayant au moins deux (02) ans d'expérience générale (joindre Curriculum vitae signé par le candidat, une copie certifiée conforme du diplôme signé par une Autorité Administrative compétente et une attestation de disponibilité signée du candidat).

NB : Toutes les pièces citées ci-dessus devront être conformes, signées et datées de moins de trois mois pour compter de la date limite originelle de dépôt des offres.

B-1.4-) Matériel de chantier

L'entreprise devra justifier de la disponibilité d'un matériel approprié pour la réalisation des prestations prévues (attestation de localisation), du matériel et de son état. À cet effet le Soumissionnaire joindra les copies certifiées conformes des cartes grises du matériel propre, certificats de vente ou de connaissances. Pour le matériel en location, fournir un contrat de location assorti des cartes grises de ce matériel et les indications précises pour leur localisation.

NB : Joindre les copies certifiées par les services émetteurs ou toute autre autorité habilitée, des cartes grises pour les matériels roulants et les factures d'achat pour les autres.

b.2. Organisation et Méthodologie

Le soumissionnaire produira une note descriptive ou méthodologique présentant de manière détaillée les éléments constitutifs de sa proposition technique, notamment :

- a) L'organisation ainsi que l'ordonnancement qu'il envisage mettre en place pour exécuter efficacement les travaux à laquelle est annexé le rapport de visite des lieux ou l'attestation signée sur l'honneur, le cas échéant ;
- b) Le calendrier, le planning et le délai de livraison des travaux ;
- c) Les dispositions envisagées pour l'utilisation de la main d'œuvre locale (technique HIMO) ;
- d) Les dispositions relatives au respect des mesures environnementales, le cas échéant ;
- e) Les travaux que le soumissionnaire envisage de sous-traiter ;

b.3. Le soumissionnaire remplira et souscrira les formulaires :

- ***La charte d'Intégrité*** ;
- ***La Déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales*** ;

b.4. Les preuves d'acceptations des conditions du marché

Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées sur chaque page et signée à la dernière précédée de la mention « ***lu et approuvé*** », des documents ci-après :

- a) Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- b) Les cahiers des clauses techniques Particulières.

NB : la non acceptation des clauses du marché entraînera l'élimination du soumissionnaire.

b.5. Commentaires CCAP et CCTP

Le soumissionnaire devra joindre la note d'observation sur les CCAP et/ou les CCTP, assortie d'éventuelles propositions.

b. 6- La capacité financière ;

Les Soumissionnaires devront présenter notamment :

- L'attestation de capacité financière d'un montant de **(11 000 000) onze millions francs CFA** délivrée par une banque agréée de 1^{er} ordre,
- Le volume moyen du chiffre d'affaires des **trois (03)** dernières années dans les bâtiments et travaux publics qui doivent être supérieur à **vingt millions (20 000000) FCFA**.

NB : Pour les entreprises naissantes, l'analyse du volume moyen pourra être appréciée de façon objective par référence aux capacités financières du candidat (déclarations appropriées de banques ou organismes financiers habilités, ou le cas échéant, la preuve d'une assurance des risques professionnels) et aux besoins de financement du marché.

b.7- l'attestation de non abandon de chantier au cours des trois dernières années

C. Volume 3 : Offre financière

Cette enveloppe comprendra les documents ci-après :

- c.1. **La soumission proprement dite**, en original rédigée selon le modèle joint, timbré au tarif en vigueur, signée et datée ;
- c.2. **Le Bordereau des prix unitaires et/ou forfaitaires** dûment rempli ;
- c.3. **Le Détail quantitatif et estimatif** dûment rempli ;
- c.4. **Le Sous-détail des prix unitaires et/ou la décomposition des prix forfaitaires** ;

	<p>Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles ou formulaires types prévus dans le Dossier d'Appel d'Offres.</p> <p>NB : <i>Les différentes parties d'un même dossier seront séparées par les intercalaires de couleur autre que le blanc aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen</i></p>
14.3.	<i>Impôts et taxes :</i> <i>Les prix proposés doivent être libellés Toutes taxes comprises</i>
14.4.	Les prix de la Lettre Commande <i>sont fermes et non révisables.</i>
15.1.	<i>Dans le cadre de la présente consultation, la monnaie de l'offre est définie suivant l'option A : monnaie locale uniquement de l'article 15.1 du RGAO</i>
16.1.	Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.
17.1.	<p><u>Cautionnement de soumission</u></p> <p>Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à trois cent quarante mille (340 000) francs CFA et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.</p>
18.1.	<p><u>Evaluation des offres :</u></p> <p>L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :</p> <p>1ère étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.</p> <p>2e étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes.</p> <p>3e étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues</p> <p>Techniquement qualifiées et administrativement conformes.</p> <p>Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :</p> <p>15.1- Critères éliminatoires</p> <p>Il s'agit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ De l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ; ➔ De la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ; ➔ Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;

	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Du non-respect d'au moins soixante-seize virgule quatre-vingt-douze pourcent (76,92%) soit, 20/26 (oui) critères essentiels ; ◆ De l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ; ◆ Du non-respect du format de fichier des offres ; ◆ L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ; ◆ De l'absence de possession en propre ou en location d'un matériel minimum (à préciser par le maître d'Ouvrage) ◆ De l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ; ◆ De l'absence de la charte d'intégrité datée et signée; <p>13.2- Critères essentiels Les 26 critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Renseignements sur la qualification (15 oui)</i> ; ▪ <i>Organisation et Méthodologie (04 oui)</i> ; ▪ <i>Charte d'intégrité (02 oui)</i> ; ▪ <i>Preuves d'acceptations des conditions du marché (02 oui)</i> ; ▪ <i>Capacité financière (02 oui)</i> ; ▪ <i>Attestation de non abandon de chantier au cours des trois dernières années (01 oui)</i>. <p>N.B : Toute offre n'ayant pas obtenu cent pour cent (100%) d'avis favorables pour les critères éliminatoires et au moins soixante-seize virgule quatre-vingt-douze pourcent (76,92%) soit, 20/26 (oui) d'avis favorables pour les critères essentiels sera éliminée.</p>
2.	<p>Pour la soumission hors ligne, l'offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir (Mairie de Ngoro – Secrétariat Général, Tél. : 697 46 65 22) à Ngoro au plus tard le 28 Mai 2025 à 13 heures précises et devra porter la mention :</p> <p>« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006 bis/AAONO/C-NGO/CIPM/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE DU 23 AVRIL 2025 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE (02) DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE NDJAMTSOUROUNG (LOT 2) DANS LA COMMUNE DE NGORO, DANS LA COMMUNE DE NGORO, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE »</p>
2.1.	<p>Lieu, date et heure limite de dépôt des offres : Mairie de Ngoro – Secrétariat Général, Tél. : 697 46 65 22 28 Mai 2025 à 13 heures précises</p>
2.2.	<p>Lieu, date et heure limite d'ouverture des plis : Salle des Actes de la Mairie de Ngoro, 28 Mai 2025 à 14 heures précises</p>
	D. DEPOT DES OFFRES
22.2.	Mode de soumission

	<p>Le mode de soumission retenu pour cette demande de cotation est le mode hors ligne.</p> <p>E. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES</p> <p>L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le 28 Mai 2025 à 14 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de Ngoro la salle des Actes de la Mairie de Ngoro. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.</p> <p>Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres</p> <p>En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.</p> <p>Est déclarée irrecevable et rejetée par la Commission de Passation des Marchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toute offre produite en nombre insuffisant ou uniquement en copies pour la soumission physique, • Toute offre en noir sur blanc ; • Les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires, • Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt. • Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ; • Les plis non-conformes au mode de soumission ; • Toute offre non conforme aux prescriptions du DAO, • L'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. ;
--	--

Lire plutôt :

Références du RGAO	Description de la Disposition du RPAO
A. GENERALITES	
1.1	<p>Nom et adresse du Maître d'Ouvrage : Le Maire de la Commune de Ngoro, Tél : 655 39 69 69</p> <p>Référence de la consultation d'entreprises :</p> <p style="text-align: center;">« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006 bis/AAONO/C-NGO/CIPM/2025 EN PROCEDURE</p>

D'URGENCE DU 23 AVRIL 2025 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE (02) DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE NDJAMTSOUROUNG (LOT 2) DANS LA COMMUNE DE NGORO, DANS LA COMMUNE DE NGORO, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE ».

Les prestations comprennent les opérations suivantes :

- Travaux préparatoires – Etudes ;
- Terrassements ;
- Fondations ;
- Maçonnerie – Elévation ;
- Charpente – Couverture ;
- Menuiserie métallique et bois ;
- Electricité ;
- Peinture ;
- Voirie et Réseaux Divers (VRD).

Le lot 1 ayant déjà fait l'objet d'une ouverture de plis, il convient de souligner que le présent lot (lot 2) fait l'objet d'un lot unique.

NB : Les informations sur les travaux à exécuter sont détaillées dans le bordereau des prix unitaires, le détail quantitatif et estimatif et le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

2.2.	Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de cent vingt (120) jours calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.
3.	Les travaux, objet du présent Appel d'Offres sont financés par les Ressources transférées du Ministère de l'Education de Base (MINEDUB), Exercice 2025 suivant la ligne d'imputation budgétaire n°
6.2.	En cas de groupement d'entreprises, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces " L'attestation de domiciliation bancaire (sauf cas de cotraite conjointe) , La quittance d'achat du DAO et le cautionnement de soumission" prévues au point 13.1 du RPAO étant uniquement présentés par le mandataire du groupement.
7.3.	Aux fins de la visite du site des travaux à organiser après la publication de l'Avis d'Appel d'Offres, le service du Maître d'Ouvrage ou Maître d'ouvrage Délégué à contacter est le suivant (le Chef Service Technique de la Mairie de Ngoro, tél : 695 737 458/675 170 082). Il est conseillé à chaque soumissionnaire de visiter et d'inspecter le site des travaux et ses environs et d'obtenir par lui-même, et sous sa propre responsabilité, tous les renseignements qui peuvent être nécessaires pour la préparation de l'offre et l'exécution des études et des travaux. Les coûts liés à la visite du site sont à la charge du Soumissionnaire.
9.	Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à Mairie de Ngoro (Secrétariat Général – Tél : 697

46 65 22) ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

C- PREPARATION DES OFFRES

	<p>12. La langue de soumission est l'Anglais ou le Français</p> <p>Le soumissionnaire devra produire une offre regroupée en trois volumes et présentée comme suit :</p> <p>A-Volume I : Pièces administratives</p> <p>Pour les soumissionnaires installés au Cameroun, elles comprendront notamment :</p> <p><i>m) La déclaration d'intention de soumissionner timbrée signée du représentant légal ou du mandataire dument désigné ;</i></p> <p><i>Le cautionnement de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de trois cent quarante mille (340 000) FRANCS CFA et d'une durée de validité de quatre-vingt-dix (90) jours, établi par une banque de premier ordre ou d'un organisme financier de première catégorie habilité par le Ministre en charge des Finances du Cameroun pour émettre des cautions dans le cadre des marchés publics ou toute autre forme prévue par la réglementation en vigueur (Chèque certifié, chèque banque, hypothèque légale), sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement et relative à l'objet de l'appel d'offres concerné. Le délai de validité du cautionnement de soumission doit excéder de trente (30) jours celui des offres. Ladite caution de soumission devra être revêtue d'un timbre et d'un récépissé de consignation délivré par la Caisse des Dépôts et Consignations (CEDEC) conformément aux prescriptions de la Lettre – Circulaire n°00019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les Marchés Publics ;</i></p> <p>L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.</p> <p><i>n) L'accord de groupement (préciser la forme du groupement notarié ou sous seing privé) et spécifiant le mandataire le cas échéant (le Maître d'Ouvrage devra privilégier les groupements solidaires) ;</i></p> <p><i>o) Le pouvoir de signature, le cas échéant ;</i></p> <p><i>p) L'attestation de non-redevance délivrée par l'administration fiscale ;</i></p> <p><i>q) Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance ou tout autre document établi par l'institution compétente du pays de résidence du soumissionnaire étranger ;</i></p> <p><i>r) L'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par un établissement bancaire ou organisme habilité par le Ministre en charge des Finances du Cameroun sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement ;</i></p>
--	---

- s) *La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'une somme non remboursable de (30 000) trente mille francs CFA payable à la Recette Municipale de Ngoro ;*
 - t) *Une attestation de non-exclusion des marchés publics délivrée par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics portant le numéro et l'objet de l'Appel d'Offres ;*
 - u) *Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations sociales vis-à-vis de ladite caisse datant de moins de trois mois à compter de la date de signature de ladite attestation ;*
 - v) *L'attestation de catégorisation, le cas échéant ;*
- NB :** En cas de catégorisation, le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué définit les exigences complémentaires à demander aux entreprises catégorisées.
- w) *En cas de groupement chaque membre du groupement doit présenter un dossier Administratif complet, les pièces a, b, g, h étant uniquement présentées par le mandataire du groupement.*

B–Volume II Offre technique Elle comprend notamment :

b1. Les renseignements sur la qualification

b.1.3 La lettre de soumission de la proposition technique

b.1.4 Références du soumissionnaire

- *La liste des marchés réalisés (Maître d'Ouvrage, Objet, Montant, Date de réception) par le soumissionnaire en tant qu'entrepreneur principal (ou sous-traitant) au cours des (02) deux dernières années.*

Ces références devront être accompagnées des pièces justificatives, en l'occurrence :

- *Copies des première, deuxième et dernière pages du contrat ;*
- *PV de réception définitive ou provisoire, ou l'Attestation de bonne fin ;*

NB : Dans le cadre de la passation de la présente Lettre Commande, les références du promoteur ou d'un responsable technique d'une Petite et Moyenne Entreprise nationale nouvellement constituée, se substituent à celles de la personne morale lorsque celle-ci ne dispose pas encore du nombre d'années d'expérience ou des références requises.

Ces références devront être accompagnées des pièces justificatives, en l'occurrence :

- a) *CV daté et signé ;*
- d) *Contrats de travail ;*
- e) *Divers actes de promotion intervenus dans la carrière ;*

b.1.3. La note de présentation du personnel d'encadrement.

Personnel d'encadrement technique

L'entreprise devra avoir, ou s'être engagée à embaucher avant le début des travaux et pour la durée du chantier, le personnel technique compétent nécessaire, à savoir :

Un conducteur des Travaux :

Technicien supérieur en Génie Civil (Bac + 2 minimum) ayant au moins trois (03) années d'expérience générale en Bâtiment et Travaux Publics, et ayant effectué au moins deux (02) projets à ce poste dans le domaine de la construction (joindre curriculum vitae signé par le candidat, une copie certifiée conforme du diplôme signé par une Autorité Administrative compétente, une attestation de disponibilité signé du candidat).

Un Chef de chantier

CAP maçonnerie ayant au moins trois (03) ans d'expérience générale en Bâtiment et Travaux Publics et ayant effectué au moins deux (02) projet au poste de chef chantier dans le domaine des bâtiments, (joindre curriculum vitae signé par le candidat, une copie certifiée conforme du diplôme requis et signé par une Autorité Administrative compétente ainsi qu'une attestation de disponibilité signée du candidat) ;

Responsable Administratif :

Baccalauréat toute série ayant au moins deux (02) ans d'expérience générale (joindre Curriculum vitae signé par le candidat, une copie certifiée conforme du diplôme signé par une Autorité Administrative compétente et une attestation de disponibilité signée du candidat).

NB : Toutes les pièces citées ci-dessus devront être conformes, signées et datées de moins de trois mois pour compter de la date limite originelle de dépôt des offres.

B-1.4-) Matériel de chantier

L'entreprise devra justifier de la disponibilité d'un matériel approprié pour la réalisation des prestations prévues (attestation de localisation), du matériel et de son état. À cet effet le Soumissionnaire joindra les copies certifiées conformes des cartes grises du matériel propre, certificats de vente ou de connaissances. Pour le matériel en location, fournir un contrat de location assorti des cartes grises de ce matériel et les indications précises pour leur localisation.

NB : Joindre les copies certifiées par les services émetteurs ou toute autre autorité habilitée, des cartes grises pour les matériels roulants et les factures d'achat pour les autres.

b.2. Organisation et Méthodologie

Le soumissionnaire produira une note descriptive ou méthodologique présentant de manière détaillée les éléments constitutifs de sa proposition technique, notamment :

- f) L'organisation ainsi que l'ordonnancement qu'il envisage mettre en place pour exécuter efficacement les travaux à laquelle est annexé le rapport de visite des lieux ou l'attestation signée sur l'honneur, le cas échéant ;
- g) Le calendrier, le planning et le délai de livraison des travaux ;
- h) Les dispositions envisagées pour l'utilisation de la main d'œuvre locale (technique HIMO) ;
- i) Les dispositions relatives au respect des mesures environnementales, le cas échéant ;

j) Les travaux que le soumissionnaire envisage de sous-traiter ;

b.3. Le soumissionnaire remplira et souscrira les formulaires :

- ***La charte d'Intégrité ;***
- ***La Déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales ;***

b.4. Les preuves d'acceptations des conditions du marché

Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées sur chaque page et signée à la dernière précédée de la mention « *lu et approuvé* », des documents ci-après :

- c) Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- d) Les cahiers des clauses techniques Particulières.

NB : la non acceptation des clauses du marché entraînera l'élimination du soumissionnaire.

b.5. Commentaires CCAP et CCTP

Le soumissionnaire devra joindre la note d'observation sur les CCAP et/ou les CCTP, assortie d'éventuelles propositions.

b. 6- La capacité financière ;

Les Soumissionnaires devront présenter notamment :

- ➔ L'attestation de capacité financière d'un montant de **(11 000 000) onze millions francs CFA** délivrée par une banque agréée de 1^{er} ordre,
- ➔ Le volume moyen du chiffre d'affaires des **trois (03)** dernières années dans les bâtiments et travaux publics qui doivent être supérieur à **vingt millions (20 000000) FCFA**.

NB : Pour les entreprises naissantes, l'analyse du volume moyen pourra être appréciée de façon objective par référence aux capacités financières du candidat (déclarations appropriées de banques ou organismes financiers habilités, ou le cas échéant, la preuve d'une assurance des risques professionnels) et aux besoins de financement du marché.

b.7- l'attestation de non abandon de chantier au cours des trois dernières années

C. Volume 3 : Offre financière

Cette enveloppe comprendra les documents ci-après :

- c.1. **La soumission proprement dite**, en original rédigée selon le modèle joint, timbré au tarif en vigueur, signée et datée ;
- c.2. **Le Bordereau des prix unitaires et/ou forfaitaires** dûment rempli ;
- c.3. **Le Détail quantitatif et estimatif** dûment rempli ;
- c.4. **Le Sous-détail des prix unitaires et/ou la décomposition des prix forfaitaires** ;

Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles ou formulaires types prévus dans le Dossier d'Appel d'Offres.

NB : Les différentes parties d'un même dossier seront séparées par les intercalaires de couleur autre que le blanc aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen

14.3.	<i>Impôts et taxes : Les prix proposés doivent être libellés Toutes taxes comprises</i>
-------	--

14.4.	Les prix de la Lettre Commande sont fermes et non révisables.
15.1.	<i>Dans le cadre de la présente consultation, la monnaie de l'offre est définie suivant l'option A : monnaie locale uniquement de l'article 15.1 du RGAO</i>
16.1.	Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.
17.1.	<p style="text-align: center;"><u>Cautionnement de soumission</u></p> <p>Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à trois cent quarante mille (340 000) francs CFA et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. <i>Ladite caution de soumission devra être revêtue d'un timbre et d'un récépissé de consignation délivré par la Caisse des Dépôts et Consignations (CEDEC) conformément aux prescriptions de la Lettre – Circulaire n°00019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les Marchés Publics</i> ;</p> <p>L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.</p>
18.1.	<p style="text-align: center;"><u>Evaluation des offres :</u></p> <p>L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :</p> <p>1ère étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.</p> <p>2e étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes.</p> <p>3e étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues</p> <p>Techniquement qualifiées et administrativement conformes.</p> <p>Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :</p> <p>15.1- Critères éliminatoires</p> <p><i>a. de la non-production dans un délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente autre que la caution de soumission; ;</i></p> <p><i>b. de l'absence du cautionnement de soumission;</i></p> <p><i>c. des fausses déclarations, les manœuvres frauduleuses ou la falsification de pièces ;</i></p> <p><i>d. du non-respect de 18/25 soit soixante-douze pourcent (72 %) de critères essentiels ;</i></p> <p><i>e. de L'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de l'exécution d'une prestation au cours des trois dernières années ;</i></p> <p><i>f. de l'absence d'un prix unitaire quantifié ;</i></p>

	<p>g. de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;</p> <p>h. de la non-conformité du modèle de soumission ;</p> <p>i. de la non-conformité du mode de soumission ;</p> <p>j. de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;</p> <p>k. de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;</p>
	<p>15.2- Critères essentiels</p> <p>Les 25 critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Renseignements sur la qualification (15 oui)</i> ; ▪ <i>Organisation et Méthodologie (04 oui)</i> ; ▪ <i>Charte d'intégrité (02 oui)</i> ; ▪ <i>Preuves d'acceptations des conditions du marché (02 oui)</i> ; ▪ <i>Capacité financière (02 oui)</i> ;
	<p>N.B : Toute offre n'ayant pas obtenu cent pour cent (100%) d'avis favorables pour les critères éliminatoires et au moins soixante – douze pourcent (72%) soit, 18/25 (oui) d'avis favorables pour les critères essentiels sera éliminée.</p>
3.	<p>Pour la soumission hors ligne, l'offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir (Mairie de Ngoro – Secrétariat Général, Tél. : 697 46 65 22) à Ngoro au plus tard le 06 juin 2025 à 13 heures précises et devra porter la mention :</p> <p>« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006 bis/AAONO/C-NGO/CIPM/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE DU 23 AVRIL 2025 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE (02) DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE NDJAMTSOUROUNG (LOT 2) DANS LA COMMUNE DE NGORO, DANS LA COMMUNE DE NGORO, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE »</p>
3.1.	<p>Lieu, date et heure limite de dépôt des offres :</p> <p>Mairie de Ngoro – Secrétariat Général, Tél. : 697 46 65 22 28 06 juin 2025 à 13 heures précises</p>
3.2.	<p>Lieu, date et heure limite d'ouverture des plis :</p> <p>Salle des Actes de la Mairie de Ngoro, 06 juin 2025 à 14 heures précises</p>
D. DEPOT DES OFFRES	
22.2.	<p>Mode de soumission</p> <p>Le mode de soumission retenu pour cette demande de cotation est le mode hors ligne.</p>
E. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES	
	<p>L'ouverture <i>des plis se fera en un temps</i> et aura lieu le 06 juin 2025 à 14 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de Ngoro la salle des Actes de la Mairie de Ngoro. Seuls les</p>

	<p>soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.</p> <p>Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres</p> <p>En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.</p> <p>Est déclarée irrecevable et rejetée par la Commission de Passation des Marchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toute offre produite en nombre insuffisant ou uniquement en copies pour la soumission physique, • Toute offre en noir sur blanc ; • Les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires, • Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt. • Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ; • Les plis non-conformes au mode de soumission ; • Toute offre non conforme aux prescriptions du DAO, • L'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. ;
34.1	<p>F- Attribution</p> <p>Le Maître d'Ouvrage attribue la Lettre Commande au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins disant après application des remises proposées le cas échéant.</p>

Article 11 : Portant retrait d'une marque dans le devis quantitatif et estimatif ;

Au lieu de:

LOT 800: PEINTURE					
801	Plafond en peinture acrylique ou pantex	m ²	152,00		
802	Peinture acrylique ou pantex en bicouche sur murs intérieurs après une couche de chaux	m ²	139,00		
803	Peinture acrylique ou pantex en bicouche sur murs extérieurs après une couche de chaux	m ²	146,60		

Lire plutôt :

LOT 800: PEINTURE					
801	Plafond en peinture acrylique pantex ou équivalent	m ²	152,00		
802	Peinture acrylique pantex ou équivalent en bicouche sur murs intérieurs après une couche de chaux	m ²	139,00		
803	Peinture acrylique pantex ou équivalent en bicouche sur murs extérieurs après une couche de chaux	m ²	146,60		

Article 12 : rendant conforme la liste des banques et compagnies d'Assurances habilitées à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics ;

Au lieu de:

I- BANQUES

1. ACCES BANK CAMERRON BP 6000 Ydé ;
2. AFRILAND FIRST BANK, BP 11834;
3. Banco Nacional De Guinea Ecuatorial (BANGE) Ydé ;
4. Banque Atlantique Du Cameroun, BP 2933 Douala;
5. Banque Camerounaise Des Petites Et Moyennes Entreprises (BC-PME), BP : 12962 Dla ;
6. Banque Gabonaise Pour Le Financement International (BGFI BANK), BP 600 Douala ;
7. Banque International Du Cameroun Pour L'Epargne et le Crédit, BP 1925 Douala ;
8. CITIBANK Cameroun (CITI Group), BP 4571 Douala;
9. COMMERCIAL BANK OF CAMEROON, BP 4004 Douala ;
10. Crédit Communautaire d'Afrique (CCA Bank) BP : 30388 Ydé ;
11. ECOBANK CAMEROUN, BP 582 Douala ;
12. La Régionale Bank, BP: 30145 Ydé;
13. National Financial Credit Bank (NFC-Bank), BP : 6578 Ydé ;
14. SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE AU CAMEROUN, BP 300 Douala ;
15. SOCIETE GENERALE DES BANQUES AU CAMEROUN, BP 4042 Douala
16. STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON, BP 1784 ;
17. UNION BANK OF CAMEROON, BP 15669 Douala ;
18. UNITED BANK FOR AFRICA., BP 2088 Douala ;

II- Compagnies d'assurances

1. ACTIVA ASSURANCES, BP 12970 Douala ;
2. AREA ASSURANCES S.A, B.P 1531 Douala ;
3. ATLANTIQUE ASSURANCES S.A., B.P. 2933 Douala ;
4. CHANAS ASSURANCES SA., BP 109 Douala ;

5. CPA S.A., B.BP. 54Douala ;
6. NSIA ASSURANCES S.A., B.P. 2759 Douala ;
7. PRO-ASSUR S.A, BP 5963 Douala;
8. PRUDENTIAL BENEFICIAL GENERAL INSURANCE, B.P. 2328 Douala;
9. ROYAL ONYX INSURANCE Cie, BP : 12230 Dla;
10. SAAR S.A., B.P. 1011 Douala ;
11. SAHAM ASSURANCES S.A., B.P. 11315 Douala. ;
12. ZENITHE INSURANCE, BP : 1540 Dla.

Lire plutôt :

I- BANQUES

1. Afriland First Bank (First Bank), BP 11 834 Yaoundé;
2. Acces Bank Camerron BP 6000 Ydé ;
3. Banco Nacional de Guinea Ecuatorial (BANGE Bank Cameroun) B.P : 34 692Ydé ;
4. Banque Atlantique du Cameroun (BACM), BP 2 933 Douala ;
5. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), BP : 12 962 Dla ;
6. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFI BANK), BP 600 Douala ;
7. Banque International du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC), BP 1 925 Douala ;
8. Citibank Cameroon (Citibank Cameroon), B.P.: 4 571 Douala;
9. Commercial Bank of Cameroon (CBC), BP 4004 Douala;
10. Crédit Communautaire d'Afrique – Bank (CCA-BANK) BP : 6 578 Ydé ;
11. Ecobank Cameroun (ECOBANK), BP 582 Douala;
12. La Régionale Bank, BP : 30 145 Ydé;
13. National Financial Credit -Bank (NFC-Bank), BP: 6 578 Ydé;
14. Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB-Cameroun), B.P. : 300 Douala ;
15. Société Générale des Banques-Cameroun (SGC), BP 4 042 Douala ;
16. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC), BP 1 784 Douala;
17. Union Bank of Cameroon (UBC), BP 15 569 Douala;
18. United Bank for Africa (UBA), BP 2 088 Douala;

II- Compagnies d'assurances

1. Activa Assurances, BP 12 970 Douala ;
2. Area Assurances S.A, B.P 15 584 Douala ;
3. Atlantique Assurances Cameroun ARRD'T, B.P. 3 073 Douala ;
4. Chanas Assurances SA., BP 109 Douala ;
5. CPA S.A. BP. 54 Douala ;
6. Nsia Assurances S.A., B.P. 2 759 Douala ;
7. PRO-Assur S.A, BP 5 963 Douala;
8. Prudential Beneficial General Insurance, B.P. 2 328 Douala;

9. ROYAL ONYX Insurance Cie, BP : 12 230 Dla;
10. SAAR S.A., B.P. 1 011 Douala ;
11. Sanlam Assurances Cameroun S.A., B.P. 11 315 Douala. ;
12. Zenithe Insurance S.A., BP: 1 540 Dla.

Ngoro, le 26 Mai 2025

AMPLIATIONS :

- PREFET/MK/NTUI (Pour information)
- ARMP/CE/YDE (Pour publication)
- DDMIMAP/MK/NTUI (Pour information)
- PRESIDENT CIPM/NGO (Pour information)
 - Affichage
 - Chrono/Archive.

Le Maire de la Commune de NGORO
(Autorité Contractante)

